

## Lancement de la concertation pour le projet d'aménagement de la bifurcation A7/A54

**Le préfet des Bouches-du-Rhône, avec l'appui de VINCI Autoroutes (réseau ASF), maître d'ouvrage du projet, organise, entre le 21 novembre 2016 et le 5 décembre 2016, une concertation publique portant sur l'aménagement de la bifurcation A7/A54. Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, cette concertation permettra à toutes les personnes intéressées par le projet, en particulier les riverains, les élus, les usagers, les acteurs des mondes économiques, agricoles et associatifs de s'informer et de s'exprimer sur le projet.**

### L'aménagement de la bifurcation A7/A54

Au cœur du territoire des communes de Salon-de-Provence, Pélissanne et Lançon-de-Provence, la bifurcation A7/A54 accueille un nombre de véhicules important, en constante augmentation. Le trafic le plus marqué concerne la bretelle de jonction A54 vers A7 sud, empruntée par les usagers en provenance d'Arles (A54) et à destination de Marseille (A7). Aujourd'hui sa configuration à 1 seule voie de circulation, génère d'importantes congestions notamment aux heures de pointe du matin et du soir ainsi qu'en période estivale.

Aussi, dans le cadre du contrat de plan 2012-2016, l'État a confié à VINCI Autoroutes (réseau ASF), concessionnaire des autoroutes A7 et A54, la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la bifurcation A7/A54.

Dans le but d'améliorer la fluidité et de renforcer la sécurité des usagers, le projet comprend :

- le passage à deux voies de la bretelle permettant le mouvement depuis A54 vers A7 sud,
- la reconfiguration de l'accès à la bretelle permettant le mouvement A7 sud vers A54,
- la création d'un dispositif de traitement des eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu naturel.

### Un dispositif de concertation pour s'informer et s'exprimer sur le projet

La concertation publique se déroulera entre le lundi 21 novembre 2016 et le lundi 5 décembre 2016 inclus. Durant cette période, toutes les personnes intéressées par le projet sont invitées à s'informer et à s'exprimer sur les aménagements envisagés qui seront ainsi soumis à l'avis du public.

#### Pour s'informer :

- l'exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public :
  - pour la commune de Salon-de-Provence : maison de la vie associative, 55 rue André Marie Ampère, 13300 Salon-de-Provence,
  - pour la commune de Pélissanne : office de tourisme du Massif des Costes - Parc Roux de Brignoles, 13330 Pélissanne,
  - pour la commune de Lançon-de-Provence : mairie de Lançon de Provence, place du Champ de Mars, 13680 Lançon de Provence.
- le site Internet : [www.bifurcation-a7-a54.fr](http://www.bifurcation-a7-a54.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

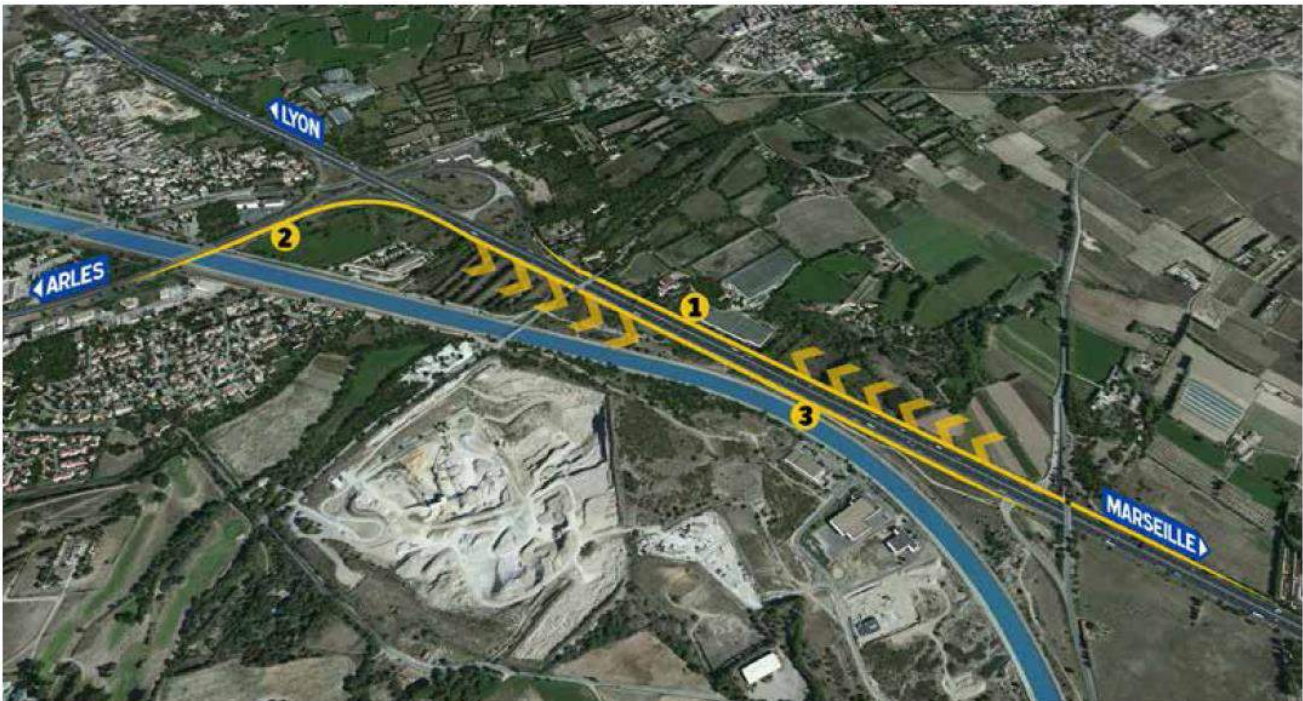
- les 3 moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

Mercredi 23 novembre 2016	de 14 h à 17 h	Office de tourisme du Massif des Costes Parc Roux de Brignoles - 13330 Pélissanne
Lundi 28 novembre 2016	de 8 h 30 à 12 h	Maison de la vie associative 55 rue André Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Samedi 3 décembre 2016	de 14 h à 17 h	Maison de la vie associative 55 rue André Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence

### Pour s'exprimer :

- le registre de recueil des avis disponible dans chaque lieu d'accueil de la concertation,
- par courriel *via* l'adresse [bifurcation-a7-a54@vinci-autoroutes.com](mailto:bifurcation-a7-a54@vinci-autoroutes.com)
- le formulaire d'expression sur le site internet du projet à l'adresse [www.bifurcation-a7-a54.fr](http://www.bifurcation-a7-a54.fr)
- lors des moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

### Le détail des aménagements



Reconfiguration de l'accès à la bretelle de jonction Marseille/Arles (A7 sud/A54) **1**

Doublement de la bretelle de jonction Arles/Marseille (A54/A7 sud) avec :

- création d'une voie supplémentaire sur l'autoroute A54, en amont de la bretelle de jonction Arles/Marseille **2**
- création d'une voie d'insertion supplémentaire sur l'autoroute A7, dans le prolongement de la bretelle de jonction Arles/Marseille **3**

L'étude de l'aménagement de la voie d'insertion sur A7 **3** a donné lieu à 2 variantes, soumises à l'avis du public dans le cadre de la concertation publique.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les chiffres clés du projet

# BIFURCATION A7/A54

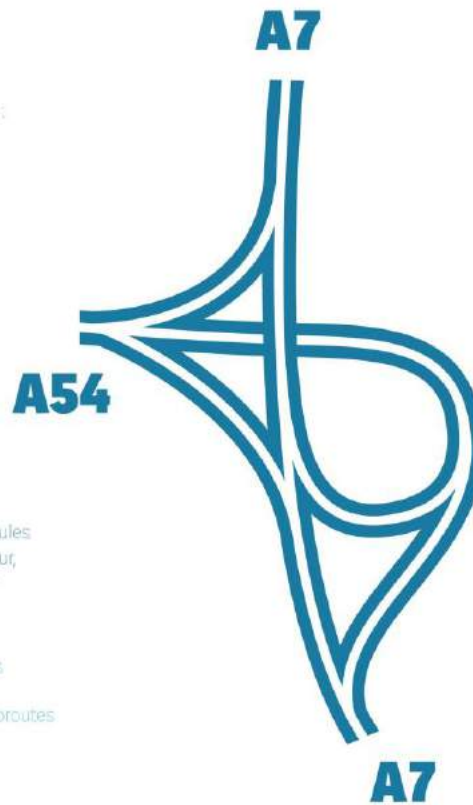
 **3** communes concernées :  
- Lançon-Provence,  
- Péligssonne,  
- Salon-de-Provence.

 **1** reconfiguration  
de l'accès à la bretelle  
A7 sud vers A54.

 **1** nouvelle voie  
créée pour la bretelle  
A54 vers A7 sud.

 **40 000** véhicules  
circulent, en moyenne par jour,  
sur les bretelles à aménager.

 **29 M€** investis  
à **100%** par VINCI Autoroutes  
(valeur janvier 2012).



Contact presse VINCI Autoroutes :

Contact presse Préfecture des Bouches-du-Rhône :